

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

81001
Objet

MOTION

concernant les taxes
imposées aux viticulteurs-
- le marché de l'emploi

DATE DE CONVOCATION

9 Janvier 1981

DATE D'AFFICHAGE

9 janvier 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 20

Voix pour
6 " contre
1 abstention

MAIRIE
RECUEIL
16 JAN. 1981
N° 2165
Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt un
le douze janvier à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, DUFOUR, COLLE, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET,
BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, Mme TACQUET, M. TETARD

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. GUICHAOUA, MONTRON, POUGET, POUMAILDOUX, CABAL
TAP, VIAUD, BOUCHET

Monsieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni par la procédure d'urgence suivant
l'Art. L.181-4 du Code des Communes, le 12 janvier 1981 à 20 H.30
avait à se prononcer sur la MOTION présentée par l'Association
Départementale des Maires de Charente-Maritime concernant les taxes
imposées aux viticulteurs- le Marché de l'Emploi.

Après plusieurs motions présentées, celle de M. le Maire
a été retenue par 13 voix contre 6 et 1 abstention.

La motion suivante sera donc envoyée à la Préfecture:
- Le Conseil Municipal de ROYAN réuni sur convocation du Maire et
compte tenu de l'urgence (Article L 181-4 du Code des Communes)
le lundi 12 janvier 1981 à 20 H.30 tient à marquer par cette
délibération sa solidarité avec les viticulteurs du département
lourdement frappés par une majoration massive des droits sur
les alcools votée par le Parlement en fin d'année 1980 .

Il craint, en outre, que les commerçants de ROYAN ne subissent
par mévente les conséquences indirectes de l'élévation du prix des
produits en cause .

Le Conseil Municipal demande instamment que l'application des
mesures prises soit différée afin de permettre un complément
d'enquête qui, à son avis, ne manquerait pas de faire apparaître
la nécessité d'une modification importante desdites taxes .

o
o o

./..

En outre, le Conseil Municipal de ROYAN tient à attirer une fois encore l'attention des Pouvoirs Publics et à marquer son inquiétude devant l'angoisse de certains chômeurs : jeunes, hommes et femmes privés d'emploi et qui ne peuvent trouver le moindre travail à ROYAN ou dans les environs, notamment dans le bâtiment

LE CONSEIL MUNICIPAL

- demande à Monsieur le Préfet de saisir, à nouveau, le Gouvernement de la situation délicate de l'emploi en Charente-Maritime et à ROYAN en particulier.

Ce texte sera sans retard transmis à l'autorité de tutelle .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre : MM. les Membres présents à la séance.

Pour extrait conforme au registre



LE MAIRE,

Pierre LIS
Pierre LIS

